Nations Unies S/PV.4627



# Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

*Provisoire*

**4627**e séance

Vendredi 18 octobre 2002, à 17 h 15

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président :* | M. Belinga-Eboutou | (Cameroun) |
| *Membres :* | Bulgarie | M. Katzarksi |
| | Chine | M. Jiang Jiang |
| | Colombie | M. Franco |
| | États-Unis d'Amérique | M. Rosenblatt |
| | Fédération de Russie | M. Konuzin |
| | France | M. Doutriaux |
| | Guinée | M. Traoré |
| | Irlande | M. Ryan |
| | Maurice | M. Jingree |
| | Mexique | M. Valera |
| | Norvège | M. Kolby |
| | République arabe syrienne | M. Wehbe |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. McGurk |
| | Singapour | Mme Lee |

## Ordre du jour

La situation en République centrafricaine.



02-64720 (F)

*La séance est ouverte à 17 h 15.*

## Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

## La situation en République centrafricaine

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se réjouit du sommet tenu par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à Libreville, le 2 octobre 2002, afin d'examiner la situation concernant la République centrafricaine et la République du Tchad. II salue le Président de la République du Gabon, El Hadj Omar Bongo, pour le rôle important qu'il a joué dans l'organisation de cette réunion. Il constate avec satisfaction que les Présidents de la République centrafricaine et de la République du Tchad se sont tous deux engagés à relancer la coopération à différents niveaux. I1 appuie fermement le Président de la République du Tchad dans son intention de se rendre très prochainement à Bangui. Il serait heureux que soient prises encore d'autres mesures de confiance susceptibles d'aider à normaliser les relations entre les deux pays.

Le Conseil de sécurité se félicite également de ce que l'Union africaine se soit déclarée disposée à continuer de contribuer aux efforts déployés en vue de normaliser les relations entre la République centrafricaine et le Tchad, et de favoriser la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique centrale, comme il est dit dans le communiqué le 11 octobre 2002 à Addis-Abeba, à l'issue de la quatre-vingt-huitième session ordinaire de l'Organe central du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Le Conseil accueille également avec satisfaction le communiqué final de la réunion, publié sous la cote S/2002/1113. En particulier, il se déclare totalement favorable à la décision de déployer une Force internationale d'observation (FIO) forte de 300 à 350 hommes venant du Gabon, du Cameroun, de la République du Congo, de Guinée équatoriale et du Mali, chargée de trois grandes tâches : assurer la sécurité du chef de l'État de la République centrafricaine; observer la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine et y assurer la sécurité; et participer à la restructuration des forces armées de la République centrafricaine.

Le Conseil déclare une fois de plus qu'il appuie fermement le Représentant du Secrétaire général en République centrafricaine, le général Lamine Cisse, dont l'action a été primordiale pour cette initiative. Il l'encourage à continuer de faire bénéficier de ses conseils les gouvernements qui participent à celle-ci.

Le Conseil demande aux États Membres participant à la Force internationale d'observation d'agir en étroite concertation avec le Représentant du Secrétaire général et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Il prie le Secrétaire général d'établir, par l'intermédiaire de son Représentant, les liaisons voulues avec la Force.

Le Conseil encourage tous les États Membres à apporter une aide financière, logistique et matérielle à ceux d'entre eux qui participent à la Force.

Le Conseil invite les responsables de la Force à lui rendre compte périodiquement, au moins une fois tous les trois mois. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2002/28.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 25.*